

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2412

2 octobre 2008

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l.	115775	International Marketing Investment Group S.A.	115730
9 LUNES S.à.r.l.	115767	Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l.	115731
A&C Management Services, société à responsabilité limitée	115748	Lex Life & Pension S.A.	115765
AEI Turkey Holdings S.à.r.l.	115776	LKR S.à r.l.	115766
AEI Turkey S.à.r.l.	115764	Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.	115747
Aero Fonderie Lux S.A.	115767	MEIF Luxembourg Holdings S.A.	115776
Altus International S.A.	115744	MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l. ..	115764
Atlante International S.A.	115731	MEIF Wind Luxembourg S.à r.l.	115763
Basalte Sàrl	115748	Melkmina S.A.	115730
Basalte Sàrl	115749	Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.	115749
BBD S.A.	115762	Nabors Lion S.à r.l.	115763
Borletti Group	115745	N.S. Immobilière S.à r.l.	115746
Bronx S.à.r.l.	115746	N.S. Immobilière S.à r.l.	115747
Caiman Investissements S.A.	115774	Organo S.à r.l.	115765
Centre Marbres s.à r.l.	115766	Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.	115730
Darfin S.A.	115775	PEF Iota Investment S.à r.l.	115768
Eiger Private Investments S.A.	115764	Peintures BIWERSI S.à.r.l.	115747
Envirco S.A.	115767	Persia	115765
Equindus S.à r.l.	115745	Polimmo S.A.	115744
Etoile Centuria S.à r.l.	115746	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	115745
Euro Broker Service S.A.	115748	Prolifa	115744
Frank Lux S.à.r.l.	115744	Sherwood Properties S.A.	115763
Gestion et Stratégie d'Entreprises SA ..	115766	Sinterama S.A.	115776
Grandia International Investments S.A. ..	115747	Sotrap Sàrl	115731
Guitay Distribution S.A.	115776	Thalia International S.A.	115748
H-Allinvest S.A.	115731	TRM Lux S.à r.l.	115766
I.H.E. (International Holding Enterprises)	115763	Tuscani S.A.	115730
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	115747	Vuksan S.A.	115746
International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l.	115775	WestLB Mellon Horizon Fund	115767
International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.	115745	Wijatik Corporation S.à r.l.	115764
		XL (International) S.à r.l.	115762

International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.986.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008120872/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06011. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Melkmina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 124.813.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008120874/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06025. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008120875/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06016. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.721.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2076 du 24 septembre 2007, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 10 août 2007, acte publié au Mémorial C no 2491 du 2 novembre 2007.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008120897/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05922. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Atlante International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 96.752.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120867/1429/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03490. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Sotrap Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R.C.S. Luxembourg B 29.540.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120878/9399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06362. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

H-Allinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 102.252.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H-Allinvest S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120879/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05659. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.627.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 138.965, duly represented by Nicolas Goulet, maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 September 2008.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - shares - register of shareholders - ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - profits - interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, aforementioned.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,000.-.

Resolution of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at five (5).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Haukur Hardarson, born on 22 November 1962, in Reykjavik (Iceland) professionally residing at 5 Savile Row, London W1S, United Kingdom;
 - b) Tom Reilley, born on 9 March 1972, in the United States of America, professionally residing at 5 Savile Row, London W1S, United Kingdom;
 - c) Jeremy Swindell, born on 23 June 1967, in the United Kingdom professionally residing at 5 Savile Row, London W1S, United Kingdom;
 - d) Isabelle Lebbe, lawyer, born on 6 October 1967 in Saint-Josse-Ten-Noode (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - e) Yves Lacroix, lawyer, born on 20 April 1972 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 138.965, dûment représentée par Nicolas Goulet, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales - registre des associés - propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit

d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - bénéfices - dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, susnommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000.-.

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à cinq (5).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Haukur Hardarson, né le 11 novembre 1962, à Reykjavik (Iceland), résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres W1S, Royaume-Uni;

b) Thomas Reilley, né le 9 mars 1972, aux Etats-Unis d'Amérique résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres W1S, Royaume-Uni;

c) Jeremy Swindell, né le 23 juin 1967, au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres W1S, Royaume-Uni;

d) Isabelle Lebbe, née le 6 octobre 1967, à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

e) Yves Lacroix, né le 20 avril 1972, à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2008 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a été signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GOULET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37300. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): Henri HELLINCKX.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008121835/242/694.

(080141522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Frank Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 90, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 99.740.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRANK LUX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008120883/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05663. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Altus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 83.512.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120863/1429/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03493. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Polimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 102.251.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polimmo S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120881/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05660. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Prolifa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 16.411.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prolifa Sàrl
R. KOPPEs

Référence de publication: 2008120882/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05661. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Equindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 90, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 56.093.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQUINDUS Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008120884/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05670. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008121585/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03628. - Reçu 90,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.572.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121586/9120/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04279. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.997.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.
State Street Bank Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2008121587/1229/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06313. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Bronx S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6962 Senningen, 4, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 56.311.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour Bronx Sàrl

E.C.G. S.A.

Référence de publication: 2008121588/3800/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05739. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Etoile Centuria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 131.999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121589/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06197. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Vuksan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.240.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121591/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06178. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

N.S. Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 74.011.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour N.S. Immobilière Sàrl

E.C.G. S.A.

Référence de publication: 2008121590/3800/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05742. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

N.S. Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 74.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour N.S. Immobilière Sàrl

E.C.G. S.A.

Référence de publication: 2008121592/3800/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05743. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Grandia International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.951.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121593/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06564. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Peintures BIWERSI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 12, rue Gielebongert.

R.C.S. Luxembourg B 44.019.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour Peintures Biwersi Sàrl

E.C.G. S.A.

Référence de publication: 2008121595/3800/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05745. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121594/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05615. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Thalia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.896.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121596/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06002. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

A&C Management Services, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 127.330.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

a & c Management Services, Expert-Comptable
65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008121616/8202/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12814. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Euro Broker Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.911.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121597/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06004. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Basalte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.245,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 60.365.

Les comptes annuels au 15 juillet 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour la société
BASALTE S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008121599/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06364. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Basalte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.245,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 60.365.

Les comptes annuels au 15 juillet 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/9/2008.

Pour la société
BASALTE S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008121600/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06367. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.671.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twelfth day of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) "Merlin UK Property Venture L.P.", a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, represented by its general partner "Merlin UK Property Venture GP Ltd", a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

hereby represented by Mrs Laetitia GEORGEL, administrative legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 September 2008.

2) "CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc.", having its registered office at 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada,

hereby represented by Mrs Laetitia GEORGEL, previously named, by virtue of a proxy given on 10 September 2008.

The above mentioned proxies, signed by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed at any time of one single shareholder, owner of all the Shares or of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 3. Object. The Company shall use the proceeds of the Debt Instruments and/or the Equity to invest, directly or indirectly, in real estate properties which comply with the Acquisition Criteria and, in connection with the foregoing, the Company may acquire and hold intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind.

The object of the Company comprises the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, provided such undertakings invest in real estate in the United Kingdom in accordance with the Acquisition Criteria.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes, subject only to the Gearing Policy.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration of six (6) years ending on 12 September 2014 unless otherwise extended by the shareholders. This period may be extended by decision of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by article 19, first paragraph of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one British Pound (GBP 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares") and one (1) class B share (the "Class B Share"), with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up. Save as otherwise permitted by the Articles of Incorporation, the Class A Shares may only be issued to and held by the Partnership and the Class B Share may only be issued to and held by the Limited Partner.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder.

When the Company is composed of more than one shareholder:

(1) Class A Shares may only be transferred with the approval of the holder(s) of the Class B Shares and, in case the proposed transferee is not already a shareholder, in addition with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital,

(2) following the sale, assignment or transfer of all of its interest in the Partnership to a third party (including, for the avoidance of doubt, a limited partner in the Partnership), the Class B Shareholder must simultaneously transfer all his Class B Shares to such third party having acquired its interest in the Partnership. If (i) such third party is not approved as a shareholder by a general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital (provided such approval is required), (ii) such third party does not acquire the relevant Class B Shares for whatever reason or (iii) the transferee is already a limited partner in the Partnership, the Class B Shareholder must transfer all his Class B Shares to the Company, and, in such circumstance, the Company holds a call option on the Class B Shareholder, at a price equal to the initial issue price of the relevant Class B share, and

(3) in relation to a pledge granted on the Class A Shares and the enforcement thereof by the relevant secured party, the Class A Shareholder may agree to acquire and/or acquire, whether on a conditional or unconditional basis and the Class B Shareholder must consent to such acquisition, any Class B Share without any prior approval by the Company's shareholders.

None of the foregoing shall prohibit or prevent that, without any further requirements other than as provided by the Law, the Class A Shareholders and/or the Class B Shareholder pledge the Class A Shares and/or the Class B Shares in favour of one or several lenders of the Company and/or its subsidiaries for purposes of securing the borrowing by the Company and/or its subsidiaries as well as transfer their Shares upon enforcement of the relevant pledge as provided in the relevant pledge agreement.

The Class A Shares and/or Class B Shares may not be sold, assigned or transferred other than in the circumstances contemplated by and in compliance with these Articles of Incorporation.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private agreement. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced, one or several times, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, board of managers

Art. 9. Manager(s). The Company will be managed and administered by one (1) or more managers which, if their number is two (2) and more, may form a board of managers (referred to as the "Board of Managers") who need not be shareholders themselves (such managers and/or members of the Board of Managers being hereafter referred to as the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time with or without cause, without penalty or cost to the Company, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, adopted in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be convened in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers. Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided however that, in addition to the Managers' approval, shareholders' consent is required for the matters listed in article 17 of these Articles of Incorporation.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, shall in particular (and without prejudice to other powers conferred upon the Manager(s) or the Board of Managers by the Law) be responsible for the following major business decisions:

- (i) binding the Company for any actions in particular other than those for which the Advisor holds delegated authorities;
- (ii) the review and approval of financings, sales and acquisitions;
- (iii) the review and approval of individual Asset Business Plans; and
- (iv) the review and approval of any material variations to the real estate portfolio and/or individual Asset Business Plans.

All powers not expressly reserved by Law or by article 17 of the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons chosen by it, including to the Advisor, but will remain responsible for the acts/omissions of such persons.

The Company is responsible for the payment of the Advisory Expenses and the Other Expenses, provided however that the subsidiaries of the Company shall remain solely responsible for the payment of their respective portion of the Advisory Expenses incurred directly by the subsidiaries.

Art. 14. Conflict of Interests and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm, provided such contract or transaction is on an arms' length basis.

Neither the Advisor nor any of its respective subsidiaries will engage in transactions with the Company other than on an arm's length basis.

The Company will indemnify the Company's Managers, the Advisor (if any) and their respective affiliates (including their directors, managers, officers, employees and agents) (an "Indemnified Person") against liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by them or threatened against them by reason of their activities on behalf of the Company to the extent such liabilities, costs and expenses do not arise as a result of the Indemnified Person's negligence, fraud or wilful default. Each Indemnified Person will not be liable to the Company for any liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by reason of their activities on behalf of the Company except where such liabilities, costs and expenses arise as a result of the Indemnified Person's negligence, fraud or wilful default.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of one Manager (in case there is a single Manager only) or, otherwise, by any two (2) Managers or by the single or joint signatures of one or several person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one shareholder but no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen Business Days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail or deliver it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg Law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with applicable law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram another person as his proxy provided such proxy is also a shareholder.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company, comprising the holder(s) of the Class A Shares and the holder(s) of the Class B Shares of the Company, represents the entire body of shareholders.

The following major business decisions by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, and without prejudice to any legal requirements on the amendment of the Articles of Incorporation which become necessary as a result of such decisions, may not be adopted without the prior consent of the holder(s) of Class B Shares:

- (i) the approval of Asset Business Plans prepared and submitted by the Advisor; and
- (ii) the approval of the Advisor's report on exit strategy delivered around the fourth anniversary of the Company.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or the Board of Managers by applicable Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, which must be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday in November at 11:00 a.m.

If such day is not a Luxembourg business day, the meeting will be held on the next following Luxembourg business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of the holder(s) of the Class A Shares and Class B Shares together representing in the aggregate at least three quarters (3/4) of the capital, provided that any amendment of Article 17 requires the approval of the holder(s) of Class B Shares.

Except as otherwise required by applicable Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 20. Financial Year - Adoption of financial statements. The Company's financial year begins on the first day of July in every year and ends on the last day of June of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts shall be closed, the Manager(s) or the Board of Managers shall draw up an inventory of Company's assets and liabilities and a balance sheet and profit and loss account for the Company, in accordance with applicable Law.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Reports. The Manager(s) or the Board of Managers shall, on an annual basis (at the latest with the Company's financial statements), approve the individual asset business plans to be prepared by the Advisor (the "Asset Business Plans").

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by applicable Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend, provided that, if a dividend is distributed, the Class B Shares shall be entitled to such proportion of the amount of the dividend distribution (without ever exceeding such amount) representing five per cent (5%) of the nominal value of the Class B Shares and the Class A Shares shall be entitled to the remainder of the amount of the dividend distribution.

Subject to the conditions fixed by Law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority requirements provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the Shares so as to (i) return the equivalent of the paid in share capital on all shares to their holders, (ii) pay a liquidation preference of 5% of the nominal value of the Class B shares to the latter and (iii) pay all the remainder of the liquidation proceeds to the Class A shares on a pro rata basis among Class A Shares.

Chapter VII. Applicable law - definitions

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and other provisions of applicable Law.

Art. 25. Definitions.

Acquisition Criteria : the investment policy of the Company will be to acquire properties in the United Kingdom, either individually or via portfolio purchases which generally fulfil the following criteria:

1 Type of investments. The Company will acquire institutional - grade property. The Company will in particular focus on modern, well specified assets with a minimal requirement for substantial refurbishment in the near future.

2 Returns. The Company will seek to generate a minimum ungeared internal rate of returns ("IRR") of eight point seventy-five percent (8.75%) through a combination of rental and capital growth.

3 SPVs. The Company will acquire and hold interests in individual properties directly or indirectly, through joint ventures or special purpose Luxembourg and foreign vehicles in which the properties are already or will be held.

Advisor : means such person as may be appointed from time to time by the Company (and/or a subsidiary of the Company) as the Company's (and/or a subsidiary of the Company) Advisor and who shall provide certain advisory services to the Company (and/or a subsidiary of the Company).

Advisory Board : means the board of advisers to the Partnership established in accordance with the Partnership Agreement.

Advisory Expenses : any fees payable by the Company (and/or a subsidiary of the Company) to the Advisor.

Articles of Incorporation : the present articles of incorporation of the Company as they may be restated or amended from time to time.

Asset Business Plans : has the meaning ascribed thereto in article 21.

Board of Managers : has the meaning ascribed thereto in article 9.

Business Day : means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg and the United Kingdom;

Class A Shares : has the meaning ascribed thereto in article 5.

Class A Shareholder : means a holder of Class A Shares of the Company.

Class B Shares : has the meaning ascribed thereto in article 5.

Class B Shareholder : means a holder of Class B Shares of the Company.

Commitments : means any commitment of limited partners to invest in the Partnership pursuant to the Partnership Agreement.

Company : Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.

Debt Instruments : subordinated loans, interest free loans and/or convertible loans, which may take the form of loans, bonds and/or preferred equity certificates, whether convertible or not, interest bearing or interest free, made available (if any) to the Company by a shareholder.

Equity : the aggregate amount of the equity, including share premium (if any), contributed for the issuance of Shares.

Gearing Policy : the policy pursuant to which the Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may on an aggregate basis borrow up to a maximum level only of sixty percent (60%), loan to cost of the underlying assets of the Partnership and its subsidiaries. The Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may arrange for borrowing facilities at the Company's and its subsidiaries level. Debt will be on a non-recourse basis to the Partnership in all circumstances.

General Partner : Merlin UK Property Venture GP Ltd

Limited Partner : CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc.

Managers : has the meaning ascribed thereto in article 9.

Other Expenses : all expenses of the Company, other than the Advisory Expenses or the day-to-day expenses of the Advisor (including compensation of employees and general overheads but excluding travel costs and accounting/fiscal administration costs associated with the activities of the Partnership which shall be met by the Partnership), such as:

1 all out-of-pocket expenses incurred by the Company related to transactions (whether or not completed) (unless paid for by the portfolio investment or a third party), the acquisition, ownership, debt placement, financing, refinancing, hedging, sale or other disposal of its investments, the exercise by the Company or the Advisor of any and all voting, conversion or other rights attaching to investments, taxes, fees and expenses of auditors and legal, financial and other professional advisers and independent consultants, expenses of meetings of the investors, insurance, litigation or arbitration expenses, expenses associated with the preparation and distribution of reports to the investors, costs incurred in ensuring Luxembourg tax substance compliance and any other reasonable expenses.

2 all broken deal expenses provided that all closing, break, syndication, transaction or investment advisory fees paid by any third party to the Advisor in connection with the Company's (and/or a subsidiary of the Company) portfolio investments or its unconsummated transactions up to the amount of such broken deal expenses and one hundred percent

(100%) of any excess of such fees will, after the deduction of any applicable taxes and out-of-pocket expenses, be offset against the Advisory Expenses.

3 reasonable set-up costs up to a maximum limit of three hundred thousand British Pound (GBP 300,000.-).

Partnership : means Merlin UK Property Venture L.P., as the holder of all the Class A Shares of the Company and any successor, assignee or transferee of the Partnership with respect to all (but not less than all) the Class A Shares.

Partnership Agreement : means the limited partnership agreement constituting the Partnership as amended and restated from time to time.

Share : means a Class A Share or a Class B Share issued by the Company.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital (GBP)	Number of Class A Shares	Number of Class B Shares	Amount paid-in (GBP)
Merlin UK Property Venture L.P., prenamed	12,500.-	12,500		12,500.-
CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc., prenamed	1.-		1	1.-
Total	12,501.-	12,500	1	12,501.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2009.

Extraordinary general meeting

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

1 The number of Managers is set at one (1):

Ms Stéphanie DUVAL, manager, with professional residence at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Manager for an unlimited period.

2 The registered office of the Company is set at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1) "Merlin UK Property Venture L.P.", un limited partnership organisé sous les lois anglaises, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les Iles Caymans, représenté par son associé commandité "Merlin UK Property GP Ltd", une limited company organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les Iles Caïmans.

représentée par Madame Laetitia GEORGEL, assistante administrative et juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2008.

2) "CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc.", ayant son siège social au 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada,

représentée par Madame Laetitia GEORGEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2008.

Lesdites procurations, signées par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme mentionné ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts de la société qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi") par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut être composée à tout moment d'un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou de plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant (s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société utilisera le produit des Instruments de Dettes et/ou du Capital pour investir, directement ou indirectement, dans des immeubles se conformant aux Critères d'Acquisition et, en relation avec ce qui précède, la Société peut acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

L'objet de la Société comprend l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou à l'étranger, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations, à condition que ces entreprises investissent dans des immeubles au Royaume-Uni conformément aux Critères d'Acquisition.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, uniquement sous réserve de la Politique d'Endettement.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée de six (6) ans prenant fin au 12 septembre 2014 à moins d'être prolongée autrement par les associés. Cette période peut être prolongée par la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19, premier paragraphe des Statuts.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent et une Livres Sterlings (GBP 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et une (1) part sociale de catégorie B (la "Part Sociale de Catégorie B"), ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes étant entièrement libérées. Sauf si les Statuts en disposent autrement, les Parts Sociales de Catégorie A ne peuvent être émises et détenues que par la Société en Commandite et la Part Sociale de Catégorie B ne peut être émise et détenue que par l'Associé Commanditaire.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale sera transférée. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire des droits égaux sur les bénéfices et actifs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, nommé parmi eux ou non.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres lorsque la Société comporte un associé unique.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé:

(1) les Parts Sociales de Catégorie A ne peuvent être transférées qu'avec l'approbation du ou des détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B et, si le cessionnaire proposé n'est pas encore associé, avec en plus le consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital,

(2) à la suite de la vente, de la cession ou du transfert de toute sa participation dans la Société en Commandite à un tiers (y compris, pour éviter tout doute, un associé commanditaire de la Société en Commandite), l'Associé de Catégorie B doit transférer simultanément toutes ses Parts Sociales de Catégorie B audit tiers ayant acquis sa participation dans la Société en Commandite. Si (i) ledit tiers n'est pas approuvé en tant qu'associé par l'assemblée générale des associés

représentant au moins les trois quarts du capital (à condition qu'une telle approbation soit requise), (ii) ledit tiers n'acquiert pas les Parts Sociales de Catégorie B concernées pour n'importe quelle raison ou (iii) le cessionnaire est déjà un associé commanditaire dans la Société en Commandite, l'Associé de Catégorie B doit transférer toutes ses Parts Sociales de Catégorie B, et, dans une telle circonstance, la Société détient une option d'achat sur ledit Associé de Catégorie B, à un prix égal au prix d'émission initial de la Part Sociale de Catégorie B, et

(3) dans le cadre d'un gage donné sur les Parts Sociales de Catégorie A et leur exécution forcée par la partie bénéficiant d'une garantie, l'Associé de Catégorie A peut s'engager à acquérir et/ou acquérir, sur une base conditionnelle ou non, et l'Associé de Catégorie B doit consentir à une telle acquisition, toute Part Sociale de Catégorie B sans l'agrément préalable des associés de la Société.

Rien de ce qui précède n'interdit ni n'empêche, sans autres exigences que celles requises par la Loi, que les Associés de Catégorie A et/ou les Associés de Catégorie B puissent gager les Parts Sociales de Catégorie A et/ou les Parts Sociales de Catégorie B en faveur d'un ou plusieurs prêteurs de la Société et/ou de ses filiales dans le but de garantir l'emprunt par la Société et/ou de ses filiales ainsi que le transfert de leurs Parts Sociales suite à l'exécution forcée du gage concerné tel que prévu par le contrat de gage.

Les Parts Sociales de Catégorie A et/ou Parts Sociales de Catégorie B ne peuvent être vendues, cédées ou transférées autrement que dans les circonstances envisagées et conformément aux Statuts.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales en conformité avec les dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, conseil de gérance

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérant(s) qui, pour autant que leur nombre soit égal ou supérieur à deux (2), peuvent former un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance"), associés ou non (lesdits gérants et/ou les membres du Conseil de Gérance étant désignés ci-après comme les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée des associés, qui détermineront leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sans pénalité ou coût à la Société, par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et toutes les assemblées des associés (s'il y en a un), mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant et l'assemblée générale des associés désignera une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées.

Convocation écrite de toute réunion du conseil sera donné par écrit, par télécopieur ou par télégramme au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance sera convoquée à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants ou du Conseil de Gérance. Chaque Gérant individuellement ou, s'il existe un Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges afin d'agir en toute circonstance au nom de la Société et pour accomplir et approuver tout acte et toute transaction en conformité avec l'objet social de la Société, à moins que, outre l'approbation des Gérants, le consentement du/des associé(s) ne soi(en)t requis pour les affaires visées à l'article 17 des Statuts.

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, est/sont particulièrement (et sans préjudice des autres pouvoirs conférés au(x) Gérant(s) ou au Conseil de Gérance par la Loi) responsable(s) des décisions commerciales majeures suivantes:

(i) liant la Société pour toutes actions en particulier autres que celles pour lesquelles le Conseiller agit sur base d'une délégation de pouvoirs;

(ii) l'examen et l'approbation des financements, ventes et acquisitions;

(iii) l'examen et l'approbation des Plans d'Activité des Actifs particuliers; et

(iv) l'examen et l'approbation de toutes modifications substantielles du portefeuille immobilier et/ou des Plans individuels d'Activité des Actifs.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par l'article 17 des Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son/leur choix, y compris au Conseiller, mais resteront responsables des actes/omissions commis par ces personnes.

La Société est responsable du paiement des Dépenses Consultatives et des Autres Dépenses, à condition cependant que les filiales de la Société restent seules responsables du paiement de leur partie respective des Dépenses Consultatives encourues directement par les filiales.

Art. 14. Conflit d'Intérêts et Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé desdites autres sociétés ou firmes, à condition que le contrat ou la transaction ait été conclu aux conditions normales de marché.

Ni le Conseiller ni ses filiales respectives ne concluront des transactions avec la Société autrement qu'à des conditions normales de marché.

La Société indemniserà les Gérants de la Société, le Conseiller (s'il y en a) et leur affiliés respectifs (y compris leurs administrateurs, leurs gérants, fondés de pouvoirs, employés et agents) (une "Personne Indemnisée") contre les responsabilités, les pertes, les dommages, les coûts et les dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés par ces derniers ou menacés à leur encontre en raison de leurs activités pour le compte de la Société dans la mesure où ces responsabilités, coûts et dépenses ne sont pas le résultat de la négligence, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée. Aucune Personne Indemnisée ne sera tenue responsable à l'encontre de la Société pour toutes responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés en raison de leurs activités pour le compte de la Société sauf si lesdites responsabilités, coûts et dépenses sont le résultat de la négligence, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant (s'il n'y a qu'un seul Gérant) ou bien, par deux (2) Gérants ou par la signature individuelle ou conjointe d'une ou plusieurs personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Lorsque la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation, endéans

un délai de quinze Jours Ouvrables suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer ou de le délivrer à la Société.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales des associés suite à la convocation, conformément aux conditions fixées par la Loi, du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance, subsidiairement, du ou des commissaires aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi applicable indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée des associés en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, pour autant que celui-ci soit également un associé.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée, comprenant les détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A et le/les détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B de la Société, représente l'ensemble du corps des associés.

Les décisions commerciales majeures suivantes prises par le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, et sans préjudice à toute condition pour la modification des Statuts qui devient nécessaire à la suite de telles décisions, ne peuvent être adoptées sans le consentement préalable du/des détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B:

- (i) l'approbation des Plans d'Activité des Actifs préparés et soumis par le Conseiller;
- (ii) l'approbation du rapport du Conseiller sur la stratégie de sortie délivré aux alentours du quatrième anniversaire de la Société.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au/aux Gérant(s) ou au Conseil de Gérance en vertu de la Loi applicable ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi du mois de novembre à 11h00.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par l'effet des présents Statuts, ou le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par la majorité du/des détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A et de Catégorie B représentant ensemble au total au moins les trois quarts (3/4) du capital, sous réserve de toute modification de l'Article 17 qui exige l'approbation du/des détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B.

Sauf disposition contraire de la Loi applicable ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins la moitié du capital social.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale - Approbation des comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et finit le dernier jour de juin de l'année suivante.

A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont arrêtés et le/les Gérants ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et du passif et établissent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 21. Rapports. Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance approuvera annuellement (au plus tard avec les états financiers de la Société) les Plans d'Activités des Actifs particuliers préparé par le Conseiller (le "Plan d'Activité des Actifs").

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale tel que requis par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux associés comme dividendes, pour autant qu'en cas de distribution d'un dividende, les Parts Sociales de Catégorie B aient droit proportionnellement à une part de la distribution

de dividendes (sans ne jamais excéder ledit montant) représentant cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie A ont droit au solde restant du montant de la distribution de dividende.

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Le/les Gérants ou le Conseil de Gérance détermine/ront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui déterminera/ont leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les détenteurs de parts sociales afin de (i) retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les parts sociales à leurs détenteurs, (ii) payer un boni de liquidation préférentiel de 5 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B et (iii) payer tout le restant du boni de liquidation aux Parts Sociales de Catégorie A de manière proportionnelle parmi les Parts Sociales de Catégorie A.

Chapitre VII. Loi applicable - définitions

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux autres dispositions de la Loi applicable.

Art. 25. Définitions.

Critères d'Acquisition : la politique d'investissement de la Société consiste à acquérir des immeubles au Royaume-Uni, séparément ou via des achats de portefeuille qui remplissent généralement, les critères suivants:

1. Type d'investissements: La Société acquerra des immeubles institutionnels de qualité. La Société se concentrera en particulier sur des actifs modernes, bien spécifiques ayant une exigence minimale de rénovation substantielle dans un futur proche.

2. Revenu: La Société recherchera un taux interne minimum constant ("TRI") de huit virgule soixante-quinze pour cent (8,75%) par une combinaison de location et de croissance de capital.

3. SPVs. La Société va acquérir ou détenir des intérêts dans des immeubles privés, directement ou indirectement, au travers de joint ventures ou de véhicules particuliers luxembourgeois et étranger, dans lesquels les immeubles sont déjà ou seront détenus.

Conseiller : signifie la personne qui peut être nommée de temps à autre par la Société (et/ou une filiale de la Société) en tant que Conseiller de la Société (et/ou une filiale de la Société) et qui fournira certains conseils à la Société (et/ou une filiale de la Société).

Comité Consultatif : signifie le comité des conseillers de la Société en Commandite constitué conformément aux Statuts de la Société en Commandite.

Dépenses Consultatives : tous frais payables par la Société (et/ou une filiale de la Société) au Conseiller.

Statuts : les présents statuts de la Société tels qu'ils peuvent être refondus ou modifiés de temps à autre.

Plan d'Activité des Actifs : a la signification décrite à l'article 21.

Conseil de Gérance : a la signification décrite à l'article 9.

Jour Ouvrable : signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes pour les affaires au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Parts Sociales de Catégorie A : a la signification décrite à l'article 5.

Associé de Catégorie A : signifie un détenteur de Part Sociale de Catégorie A de la Société.

Parts Sociales de Catégorie B : a la signification décrite à l'article 5.

Associé de Catégorie B : signifie un détenteur de Part Sociale de Catégorie B de la Société.

Engagements : signifie tout engagement d'un associé commanditaire d'investir dans la Société en Commandite suivant les Statuts de la Société en Commandite.

Société : Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à. r.l.

Instruments de Dette : les prêts subordonnés, les prêts sans intérêt et les prêts convertibles, qui peuvent prendre la forme de prêts, d'obligations et/ou de certificats de participation préférentiels, convertibles ou non, portant intérêt ou non, mis éventuellement à disposition de la Société par un associé.

Capital : le montant total de capital, y compris la prime d'émission (s'il y en a), apporté pour l'émission de Parts Sociales.

Politique d'endettement : la politique suivant laquelle la Société en Commandite et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent sur une base globale emprunter à concurrence d'un niveau maximum seulement de soixante pour cent (60%) des coûts des actifs sous-jacents de la Société en Commandite et de ses filiales. La Société en Commandite

et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent emprunter au niveau de la Société et de ses filiales et mutualiser les risques afin de réduire les coûts de l'endettement et/ou améliorer la flexibilité. La dette sera en toutes circonstances sur une base de non-recours vis-à-vis de la Société en Commandite.

Associé Commandité : Merlin UK Property Venture GP Ltd.

Associé Commanditaire : CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc.

Gérants : a la signification décrite à l'article 9.

Autres Dépenses : toutes les dépenses de la Société, autres que les Dépenses Consultatives ou des dépenses quotidiennes du Conseiller (y compris la compensation des employés et des frais généraux mais excluant les frais de voyages, les frais d'administration comptable et fiscale associés aux activités de la Société en Commandite qu'elle sera amenée à rencontrer), telles que:

1 toutes les dépenses encourues par la Société afférant à des transactions (qu'elles soient ou non complétées) (à moins qu'elles ne soient payées par le portefeuille d'investissements ou un tiers), l'acquisition, la détention, le placement de dettes, le financement, le refinancement, la couverture d'actifs, la vente ou autre cession de ces investissements, l'exercice par la Société ou le Conseiller de tous droits de vote, de conversion et autres droits attachés aux investissements, les impôts, des frais et dépenses des réviseurs, des conseillers professionnels, juridiques, financiers ou autres et des consultants indépendants, des dépenses des réunions des investisseurs, des dépenses en matière d'assurances, de contentieux ou d'arbitrages, des dépenses liées à la préparation et à la distribution des rapports aux investisseurs, des frais encourus assurant la conformité aux exigences fiscales luxembourgeoises de substance et toutes dépenses raisonnables.

2 toutes les dépenses de rupture d'opérations à condition que tous les frais de réalisation, de rupture, de syndication, de transaction ou de conseil d'investissement payés par un tiers au Conseiller en relation avec les investissements en portefeuille de la Société (et/ou une filiale de la Société) ou leurs transactions non-consommées jusqu'à un montant desdites dépenses de rupture d'opérations et cent pourcent (100%) de tout excès desdits frais, après déduction de tout impôt applicable et dépenses, soient compensées par les Dépenses Consultatives.

3 les frais raisonnables d'établissement avec une limite maximum de trois cent mille Livres Sterling (GBP 300,000.-).

Société en Commandite : signifie Merlin UK Property Venture L.P., en tant que détentrice de toutes les Parts Sociales de Catégorie A de la Société et tout successeur, bénéficiaire ou cessionnaire de la Société en Commandite en ce qui concerne toutes (mais pas moins que toutes) les Parts Sociales de Catégorie A.

Statuts de la Société en Commandite : signifie les statuts de la Société en Commandite constituant la Société en Commandite tels qu'ils peuvent être refondus ou modifiés de temps à autre.

Part Sociale : signifie une Part Sociale de Catégorie A et une part social de Catégorie B émise par la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par les parties comparantes, ceux-ci ont souscrits un nombre de parts sociales et ont libérés en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital Souscrit (GBP)	Nombre de Parts Sociales de Catégorie A	Nombre de Parts Sociales de Catégorie B	Montant Libéré (GBP)
Merlin UK Property Venture L.P., précité	12.500,-	12.500		12.500,-
CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc., précité	1,-		1	1,-
Total	12.501,-	12.500	1	12.501,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui établit que les conditions fournies par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi modifié, ont été observé.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution seront estimés à environ mille sept cents euros.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et prend fin le dernier jour de juin 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérant est fixé à un (1):

Madame Stéphanie DUVAL, gérant, demeurant professionnellement au Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommée Gérant pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est fixé au Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11784. - Reçu soixante-dix-huit Euros cinquante Cents (15.700,12.- à 0,5 % = 78,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008121854/239/712.

(080142003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

BBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.791.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120260/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

XL (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.523.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 28 août 2008 de la société XL (International) S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouvel Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL (International) S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures

Référence de publication: 2008120860/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

I.H.E. (International Holding Enterprises), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.579.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121038/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05557. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

MEIF Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.099.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121001/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04445. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008121009/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06088. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Nabors Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Mandaté à cet effet
Signatures

Référence de publication: 2008121062/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05157. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121023/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04983. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121019/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04466. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Wijatik Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.094.

La version abrégée des comptes annuels au 30 septembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008120998/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02823. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121033/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05182. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Persia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.127.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008121619/8390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03934. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Organo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.005.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008121627/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12769. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Lex Life & Pension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 36.790.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 389 du 16 octobre 1991.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEX LIFE & PENSION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121613/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06243. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Gestion et Stratégie d'Entreprises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 53.037.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008121628/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05686. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Centre Marbres s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 202, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 57.995.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121629/2154/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06756. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

TRM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Parc d'Activités Economiques.

R.C.S. Luxembourg B 127.857.

Le bilan au 31.12.2007 (version abrégée des comptes annuels) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121615/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06126. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LKR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.365.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/09/2008.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2008121617/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06322. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Envirco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 64.774.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008121618/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06096. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

9 LUNES S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 33.709.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour 9 Lunes Sàrl

E.C.G. S.A.

Référence de publication: 2008121658/3800/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05720. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Aero Fonderie Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.955.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121668/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03817. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

WestLB Mellon Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.968.

Faisant suite à une résolution circulaire en date du 20 Août 2008 a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Madame Margit Timmermann, 62-80 Friedrichstrasse, D-40217 Duesseldorf, Allemagne

En remplacement de:

Monsieur Jaime Gil-Delgado Frigal, Serrano, 37 - 5^a Planta, 28001 Madrid, EspagneEt ce avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120961/1229/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

PEF Iota Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.648.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of September,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Pan European Finance II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.195 ("PEF II"),

hereby represented by Ms. Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - duration - name - registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name "PEF Iota Investment S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily

transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - liquidation

Art. 18. Winding up - liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by Pan European Finance II S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

115771

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

a. Mr. Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

b. Mr. Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

c. Mr. Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Mr. Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and

e. Mr. Dirk Holz, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Pan European Finance II S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500 EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.195 ("PEF II"),

Ici représenté par Mme Flora Gibert, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "PEF Iota Investment S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution, liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

115774

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Pan European Finance II S.à r.l., pré-qualifié.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et

e. Monsieur Dirk Holz, Professionnel du Secteur Immobilier, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36289. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008121847/211/358.

(080141747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Caiman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.282.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAIMAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121958/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05681. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.275,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.455.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008121646/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06741. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Darfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.478.

Mention rectificative

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 18 août 2008 sous le No: L080121901.04.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121676/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03756. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.509,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Constituée par-devant M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 670 du 20 avril 2007, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de M^e Martine SCHAEFFER, susmentionné, en date du 17 juillet 2008, acte publié au Mémorial C no 2027 du 21 août 2008.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3i Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008120898/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05921. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

AEI Turkey Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 112.576.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121027/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04981. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Guítay Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.335.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2008121056/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03495. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

MEIF Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.123.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121008/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04454. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Sinterama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 59.823.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINTERAMA S.A., Société Anonyme
Paolo PIANA / Michele BODO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120974/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04808. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.
